

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Deuxième programmation 2023 du contrat de ville de Kermoyсан

Le Contrat de ville de Quimper Bretagne Occidentale a été signé par les partenaires le 1^{er} juillet 2015, pour la période 2015- 2020, renforcé ensuite par le Protocole d'Engagements Réciproques jusqu'en 2022. Il a enfin été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Contrat de ville est porté par la communauté d'agglomération et est relatif au territoire prioritaire de Kermoyсан.

En 2023, l'appel à projet du contrat de ville encourage fortement les acteurs associatifs et les systèmes de solidarités de proximité à se mobiliser et développer des initiatives pour répondre aux besoins des habitants de Kermoyсан grâce à la proposition d'actions qui permettent de répondre aux enjeux du territoire.

La deuxième programmation 2023 du contrat de ville est proposée en délibération.

La politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'interventions spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Les partenaires de la politique de la ville sont multiples : Quimper Bretagne Occidentale, l'État, la ville de Quimper, la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Caisse d'allocations familiales, l'OPAC de Quimper Cornouaille, la Caisse des dépôts et de consignation, l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale...

Ce sont eux qui déterminent les objectifs du Contrat de Ville et en sont les signataires.

Le Contrat de ville est structuré en trois piliers : la cohésion sociale, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

D'un point de vue budgétaire, le contrat de ville associe plusieurs partenaires rassemblés lors des deux programmations annuelles : l'État (DDETS), le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocation Familiale et Quimper Bretagne Occidentale.

En 2023, le conseil départemental du Finistère a diminué sa participation financière passant de 40 000€ à 17 400€. L'impact financier a été compensé en première programmation par QBO, la DDETS et la CAF mais cela a pour conséquence un budget global moins important pour cette deuxième programmation 2023 (26 320€) par rapport celle de l'année 2022 tous partenaires confondus.

Ainsi le budget global des programmations 2023 est de 290 093€ contre 319 983€ en 2022, soit une baisse totale de 29 890€.

Au titre de la deuxième programmation 2023 :

- dix-huit projets portés par dix opérateurs dont six nouveaux projets ; quatre des nouveaux projets ont été instruits par les groupes thématiques des partenaires ;
- dix projets ont reçu un avis technique favorable ;
- huit projets ont été ajournés ; soit pour les réorienter vers des financements de droit commun ; soit parce qu'ils ne répondent pas aux objectifs du contrat de ville et n'apportent pas la plus-value recherchée par la politique de la ville ; ou soit parce qu'ils manquent de cohérence entre la proposition et les besoins des habitants.

Des rencontres avec les porteurs de projets ont eu ou vont avoir lieu avec l'équipe contrat de ville afin de les accompagner sur la proposition d'actions répondant aux problématiques repérées et aux priorités du contrat de ville. De plus, des temps de travail entre institutions seront impulsés afin de permettre une plus grande cohésion et un travail en partenariat entre les structures souhaitant mettre en œuvre des actions aux objectifs complémentaires répondant aux priorités du futur contrat de ville.

I. PILIER COHÉSION SOCIALE

Quatorze projets ont été instruits, huit sont proposés pour être retenus.

Pour soutenir les actions sur le pilier cohésion sociale, il est proposé un montant de participation de 22 820 € de la part de l'ensemble des partenaires.

COHÉSION SOCIALE			
QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
11 320 €	8 400 €	0 €	3 100 €

Les demandes de subvention des opérateurs pour mettre en place des actions sur le quartier se déclinent ainsi :

- Collège Max Jacob - Éveil au sens artistique et créatif

Permettre aux enseignants des quatre écoles du réseau d'éducation prioritaire de proposer à leurs élèves des projets artistiques riches de sens et de réalisation, en faisant intervenir des professionnels des arts (danseur, chorégraphe, graphiste, plasticien, brodeur, etc.).

Au vu de son action, il est proposé d'accorder au collège Max Jacob (pour les 4 écoles élémentaires du REP soit 457 élèves), une subvention pour la mise en œuvre de l'action « éveil au sens artistique et créatif », dans le cadre de la 2^{ème} programmation 2023 du contrat de ville qui se ventile comme suit :

Collège Max Jacob (porteur): « Eveil au sens artistique et créatif »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
8 915 €	3 000 €	3 400 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 6 400 € soit 76% de la demande (8 415 €)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- Collège Max Jacob - Renfort citoyenneté

Face aux incivilités constatées, le collège a souhaité développer des actions proposant aux élèves de vivre un parcours citoyen au cours de leurs quatre années de collégien afin de : leur faire vivre et acquérir les règles de vie sociale, limiter les incivilités et les dégradations, renforcer le vivre ensemble, acquérir et partager des valeurs communes, éduquer à la santé et à la citoyenneté, et développer l'autonomie.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer au collège une subvention pour l'action « renfort citoyenneté » dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville qui se ventile comme suit :

Collège Max Jacob : « Renfort de la citoyenneté »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
11 100 €	2 250 €	- €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 2 250 € soit 30% de la demande (7 500€)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- Collège Max Jacob - Stage à l'Île Tudy

Le projet consiste à organiser un séjour à la rentrée de l'année scolaire pour tous les élèves de 6^{ème}, ainsi que les élèves de SEGPA, au centre nautique de l'Île Tudy. Les professeurs utilisent ce temps fort pour enseigner et renforcer quelques valeurs fondamentales pour le bon déroulement d'une scolarité de collégien.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer au Collège Max-Jacob une subvention pour l'action « stage à l'Île Tudy », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

Collège Max Jacob : « Stage à l'Île Tudy »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
20 740 €	4 000 €	2 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 6 000 € soit 67% de la demande (9 000€)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- Fondation Massé-Trévidy – Atelier cosmétique zéro déchets

Le projet consiste à proposer aux jeunes pendant les vacances scolaires de venir au local de la prévention spécialisée pour créer leurs propres produits de cosmétiques (shampooing, crème hydratante...), dans l'objectif d'apprendre à faire soi-même et de trouver des alternatives plus écologiques et plus économiques.

Au vu des éléments présentés, il est proposé d'attribuer à la fondation Massé-Trévidy, une subvention pour l'action « atelier zéro déchets », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

Fondation Massé-Trévidy : « Atelier zéro déchets »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
1 500 €	- €	- €	- €	500 €
Total financement politique de la ville accordé : 500 € soit 100% de la demande				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- Les Maraîchers de la Coudraie – Des ateliers autour du jardin

L'association des Maraîchers de la Coudraie propose des ateliers à destination des élèves du quartier avec la création d'un potager au lycée de Cornouaille, en lien avec l'EHPAD et des animations à la ferme de la Coudraie pour les écoles du quartier. Les objectifs de ce projet s'intègrent dans le projet de territoire « quartier fertile » et visent à sensibiliser les jeunes publics scolarisés dans les écoles du quartier aux questions environnementales et à développer leur intérêt pour la biodiversité.

Au vu de son action permettant l'acquisition de savoir-faire pour cultiver des légumes de saison et de faire évoluer les pratiques alimentaires vers des modes de consommation plus durables pour le public jeune de Kermoisan, il est proposé d'attribuer aux Maraîchers de la Coudraie une subvention pour la mise en œuvre du projet « des ateliers autour du jardin », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

Les Maraîchers de la Coudraie : Des ateliers autour du jardin				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
5 865 €	1 570 €	1 000 €	- €	1 100 €
Total financement politique de la ville accordé : 3 670 € soit 100% de la demande				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- MPT de Penhars – Atelier de langue française

Afin de développer l'accès au droit et l'intégration des personnes non francophones dans le quartier de Kermoysan, la MPT de Penhars propose des ateliers de langue française dans le but d'accompagner l'apprentissage de la langue française indispensable à l'autonomie et à l'intégration de nouveaux arrivants.

En première programmation cette action avait été redirigée en priorité vers les crédits de droit commun, sur l'appel à projet de la DREETS (intégration et accès à la nationalité française - BOP 14) il avait été convenu qu'une demande en deuxième programmation pourrait venir en complément de celle-ci si la subvention ne couvrait pas la globalité de la demande.

Ainsi il est proposé d'attribuer une subvention pour l'action « atelier de langue française » dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : « Atelier de langue française »				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
33 000 €	- €	2 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 2 000 € soit 67% de la demande (3 000€)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- MPT de Penhars – Local Musik – Culture Urbaine/Hip Hop

La programmation culturelle de la MPT de Penhars se doit d'être variée et de répondre aux envies et attentes de tous les publics. Après 3 saisons au Terrain Blanc fortement perturbées pour cause de pandémies, il y a un réel souhait de relancer les projets d'animations au sein du Terrain Blanc et remobiliser fortement le public jeune du quartier (14-25 ans). Le projet est d'accompagner un groupe de jeunes identifiés du Local Musik et plus largement de la MPT à la construction d'un temps fort en direction des jeunes de leur âge. Cela se concrétisera par l'organisation d'un concert professionnel par les jeunes. La demande vient en complément de la subvention de 3 000€ attribué en 2022 pour cette action qui n'a pas eu lieu à cause de l'augmentation des délais et des coûts artistiques et techniques.

Au vu de l'action présentée, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « Local Musik – Culture Urbaine Hip Hop », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : Local Musik – Culture Urbaine/Hip Hop				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
10 600 €	500 €	- €	- €	500 €
Total financement politique de la ville accordé : 1 000 € soit 100% de la demande				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- MPT de Penhars – Week-end à destination des séniors isolés

La MPT de Penhars constate que la population des séniors est de plus en plus présente sur le quartier et au sein du public d'adhérents. Ce public fréquentant les activités mixtes en matière de tranches d'âges ne trouve plus, à certains moments, sa place dans les activités proposées. L'équipe pédagogique a reçu une demande d'un groupe d'une vingtaine d'habitants séniors sur la possibilité de co-construire un week-end plus adapté à leur rythme mais également à leurs différentes pathologies (problème pour marcher, besoin de temps de pause plus réguliers, souhait de chambres individuelles, etc.).

Au vu de l'action présentée, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « week-end à destination des séniors isolés », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : Week-end à destination des séniors isolés				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
2 440 €	- €	- €	- €	1 000 €
Total financement politique de la ville accordé : 1000 € soit 100% de la demande				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

II. PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Quatre projets ont été instruits, deux sont proposés pour être retenus.

Pour soutenir les actions sur le pilier développement économique et emploi, il est proposé un montant de participation de 3 500 € de la part de l'ensemble des partenaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI			
QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
1 500 €	2 000 €	- €	- €

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

Les demandes de subvention des opérateurs présents sur le quartier se déclinent ainsi :

- entreprendre pour apprendre Bretagne – Programme pédagogique mini-entreprise.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes du quartier prioritaire l'association Entreprendre pour apprendre Bretagne propose aux élèves de 3^{ème} et SEGPA du collège Max-

Jacob un projet pour rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise. L'action a pour objectif de faire découvrir l'entreprise, les métiers et les parcours tout en développant le sens des initiatives, des responsabilités, l'esprit d'entreprendre et préparer au monde professionnel. Le programme permet aux jeunes de se confronter à la gestion de projet en lien avec le domaine de l'entreprise et favorise l'engagement citoyen.

Au vu des objectifs de cette action, il est proposé d'attribuer à Entreprendre pour apprendre Bretagne une subvention pour la mise en œuvre du projet « programme pédagogique mini-entreprise », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

Entreprendre pour apprendre Bretagne : « Programme pédagogique mini-entreprise»				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
5 000 €	500 €	1 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 1 500 € soit 50% de la demande (3 000€)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

- MPT de Penhars - Chantier de jeunes 16-25 ans

Le chantier de jeunes proposé par la MPT constitue une occasion pour les participants d'intégrer un projet collectif et valorisant. Cela permet aux jeunes concernés de s'impliquer au sein d'une action commune en contrepartie d'une rémunération conventionnelle (smic) et d'intégrer les différentes obligations liées à un contrat de travail. Les chantiers favorisent également le vivre ensemble et le renforcement de la cohabitation entre les jeunes et les autres acteurs impliqués dans les projets. Le chantier proposé cette fois-ci permettra aux jeunes de développer des techniques et du savoir-faire et de valoriser de nouvelles compétences en peinture.

Au vu de l'action présentée, il est proposé d'attribuer à la MPT de Penhars une subvention pour l'action « chantier de jeunes 16-25 ans », dans le cadre de la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, qui se ventile comme suit :

MPT de Penhars : Local Musik – Culture Urbaine/Hip Hop				
BP global	QBO	Etat DDETS	CD 29	CAF
3 265 €	1 000 €	1 000 €	- €	- €
Total financement politique de la ville accordé : 2 000 € soit 67% de la demande (3 000€)				

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

III. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Aucun projet n'a été proposé sur ce pilier.

BILAN 2023

Le montant de la participation des financeurs du contrat de ville s'élève, pour cette deuxième programmation 2023, à 26 320 €.

Thématiques	Montant proposé	QBO	ÉTAT (DDETS)	CD 29	CAF
Cohésion sociale	22 820 €	11 320 €	8 400 €	- €	3 100 €
Développement économique	3 500 €	1 500 €	2 000 €	- €	- €
TOTAL	26 320 €	12 820 €	10 400 €	- €	3 100 €

*sous réserve des assemblées délibérantes des institutions concernées

Ainsi sur la deuxième programmation 2023 du contrat de ville, il est proposé d'attribuer aux porteurs de projets une participation de QBO de 12 820 € qui se ventile comme suit :

- Pilier cohésion sociale : 11 320 € ;
- Pilier développement économique et emploi : 1 500 €.

Le montant de la participation des financeurs du contrat de ville pour l'ensemble de l'année 2023 s'élève à 290 093 €.

Thématiques	Nombre d'actions financées	Montant proposé	QBO	ÉTAT (DDETS)	CD29	CAF
Cohésion Sociale	31	197 090 €	94 690 €	58 000 €	14 400 €	30 000 €
Développement économique et emploi	8	93 003 €	48 003 €	42 000 €	3 000 €	- €
TOTAL	39	290 093 €	142 693€	100 000 €	17 400 €	30 000 €

Mesdames Nabila PRIGENT et Anna Vari CHAPALAIN, étant sorties de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente :

- 1 - à signer les conventions pour le versement de subventions ;
- 2 - à verser les subventions correspondantes à la deuxième programmation 2023.